

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

3, contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02.23.21.28.28

Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

<https://rennes.tribunal-administratif.fr>



Rennes, le 19/05/2025

E25000101 / 35

Monsieur le Président de la communauté de
communes « Couesnon Marches de Bretagne »
Parc d'activités Coglais St Eustache
Saint Etienne en Coglès
35460 MAEN ROCH

Dossier n° : E25000101 / 35

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : 11°) Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rimou,
2°) modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Bazouges-La-Pérouse et
3°) modification n°4 et révisions allégées n°4 et n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal
du Coglais

Monsieur le Président,

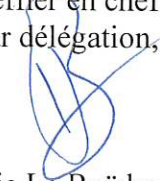
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, demeurant 43 allée du Clos de la Ruelle, VIGNOC (35630) (tel : 02-23-20-25-10 ; portable : 06-19-28-31-65) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Valérie Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 19 mai 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E25000101 /35

CODE : 1

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 29 avril 2025, la lettre par laquelle la communauté de communes « Couesnon Marches de Bretagne » demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objets :

1°) *Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rimou,*
2°) *modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Bazouges-La-Pérouse et*
3°) *modification n°4 et révisions allégées n°4 et n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal du Coglais,*

ainsi que le dossier de présentation de chacun des projets ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Charles Bougerie est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes « Couesnon Marches de Bretagne » et à M. Jean-Charles Bougerie.

Copie en sera adressée, aux maires des communes de Rimou et de Bazouges-La-Pérouse.

Fait à Rennes, le 19 mai 2025

Pour le président,
Pour ampliation,

C. Garcia

La conseillère déléguée,

Marie Thalabard